

DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FORMATION  
DE DEUX ANS PROPOSE PAR  
FREQUENCES, ECOLE SUISSE DE MEDIUMNITE

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : ..... Date de naissance : .....

Tél : ..... E-Mail : .....

Tél. Mobile.....

Adresse : .....

Je suis d'accord avec les conditions d'inscription et confirme ma demande d'inscription, sans engagement, pour un entretien préalable à la formation de deux ans (2011 - 2012) selon le descriptif du site.

Date : ..... Signature : .....

Fréquences Ecole Suisse de Médiumnité Secrétariat CP 2309 2001 Neuchâtel	Tél : +41 32 730 46 46 Fax : +41 32 730 46 56 site : <a href="http://www.mediumnite.ch">www.mediumnite.ch</a> e-mail : <a href="mailto:frequences@mediumnite.ch">frequences@mediumnite.ch</a>
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Conditions d'inscription

### Demande d'inscription et paiement

Conditions d'admission :

avoir 18 ans révolus

avoir envoyé un formulaire de demande d'inscription

avoir passé un entretien d'admission avec la direction de l'école

avoir accepté et signé le règlement

avoir payé CHF 390.- d'inscription (montant qui sera déduit des frais d'écolage) (cette somme ne sera pas remboursée en cas de désistement)

Vous pouvez faire une demande d'inscription en envoyant le formulaire d'inscription ci-joint. Vous recevrez une réponse de l'école vous invitant à participer à un entretien d'admission. Nous ne recommandons pas le suivi des cours proposés dans cette école aux personnes ayant d'importants problèmes psychologiques. Toute personne suivant une thérapie doit en référer à la direction, ces données resteront confidentielles.

### Inscription

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription. Si la classe est complète, il est possible de mettre les personnes intéressées sur une liste d'attente.

Notre programme de formation est d'une durée de deux ans et mène à un diplôme. La participation aux examens de diplôme ne sera possible que pour les élèves qui auront suivis au minimum le 80% des cours proposés sur les deux années.

L'école se réserve le droit de renvoyer les participants qui ne respecteraient pas les règles de l'école.

### Manque de participants

L'école a le droit d'annuler les cours s'il n'y a pas assez d'élèves. Si l'école s'arrête en cours d'année, les acomptes payés en avance par les élèves seront remboursés.

### Absentéisme

Ne pas venir aux cours ou ne venir qu'à une partie ne donne droit à aucun remboursement. En cas d'absence prolongée et pour justes motifs sur présentation d'un certificat médical les acomptes payés en avance seront remboursés proportionnellement aux cours manqués.

### Changement de programme

La direction se réserve le droit de modifier le programme des cours en fonction des disponibilités des professeurs.

### Frais d'écolage

Les frais d'écolage pour une année (année 2010) s'élèvent à CHF 4290.- (y compris les frais de traduction simultanée pour les professeurs étrangers). Les frais d'écolage pour l'année 2010 sont payables trimestriellement et d'avance, un mois avant le début de chaque trimestre, le premier trimestre commençant le 1er janvier 2010. Délais de paiement :

- fin décembre 2009 pour janvier - février - mars (1170.-)
- fin mars pour avril - mai - juin (1170.-), Juillet est un mois de vacances.
- fin juillet pour août - septembre (780.-)
- fin septembre pour octobre - novembre - décembre (1170.-)

L'étudiant qui n'a pas versé le montant ne peut pas suivre les cours.

### **Responsabilité**

Chaque participant est responsable de ses actes en lien avec la formation tant dans le contexte de l'école qu'à l'extérieur. L'école déclinant toute responsabilité en cas de problème causé à un tiers qui engendrerait une poursuite judiciaire.

Il est important de rappeler que l'enseignement donné dans cette école, en particulier la guérison spirituelle, ne peut remplacer l'enseignement classique de médecine.